



Travaux de rénovation sur maison de 1840

Par **JF51**, le **28/03/2018 à 16:29**

Bonjour,
Je viens d'acquérir une maison de 1840, celle-ci à l'origine était constituée de 2 logements accolés symétriques identiques (les enfants d'un côté et les parents de l'autre).
Au fil des années, les 2 logements se sont réunis en un seul, j'aimerais pouvoir les rénover pour les louer séparément avec juste une rénovation intérieure (isolation, nouvelles cloisons) sans en changer l'aspect extérieur.
Quelles sont les démarches à effectuer ?
merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **29/03/2018 à 00:07**

Bsr,
Déclaration de travaux à établir, la notice vous guidera efficacement.
Je vous conseille de voir avec la mairie ou un architecte, les contraintes en terme d'acheminement de l'électricité de l'eau et l'assainissement.
En terme d'impôt une déclaration est certainement à faire aussi pour qu'il y ait 2 taxes d'habitation et 2 taxes d'eom.

Par **morobar**, le **29/03/2018 à 09:04**

Bjr,
Aucune démarche n'est à accomplir pour des travaux intérieurs qui ne changent pas l'aspect extérieur.

Par **Visiteur**, le **29/03/2018 à 14:58**

J'ai cru comprendre "isolation" et j'en ai bêtement déduit que les fenêtres changeaient...
Je viens de le faire et comme souvent nous posons les fenêtres PVC ou ALU dont l'aspect extérieur est en général différent.
Les remplacements de fenêtres différentes sont les cas les plus courants, ou parce que l'on souhaite agrandir le dormant afin de faire entrer plus de lumière dans l'une des pièces de la maison, on doit déposer une déclaration de travaux à la mairie. En fonction des travaux envisageables, la mairie précisera quels sont les travaux autorisés.

Par **morobar**, le **29/03/2018** à **18:30**

C'est tout à fait exact, et le changement de fenêtres sur une demeure de 1840 peut s'avérer plus ardu, en terme d'autorisations, que pour une demeure un peu plus récente.